LA MOTTE SERVOLEX

Arrêté n° 2025-443C
CCAS de La Motte-Servolex

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de attaché principal

Le Président de CCAS de La Motte-Servolex
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX,
Vu la délibération du 19/06/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-073V en date du 20/01/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme DUPAYS Aurore	attaché	attaché principal **après examen professionnel**	1	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice du CCAS est chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à LA MOTTE-SERVOLEX, le 3 décembre 2025

Le Président,

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
LA MOTTE-SERVOLEX 73290

Luc BERTHOUD

Hôtel de Ville
B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex
Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66
www.mairie-lamotteservolex.fr
Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr

LA MOTTE SERVOLEX

Arrêté n° 2026-059C
CCAS de LA MOTTE-SERVOLEX

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de CCAS de La Motte-Servolex
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19/06/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-073V en date du 20/01/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme DESVAUX Sandrine	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe **par ancienneté**	1	01/09/2026
Mme JANIN Anne-Sigrid	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe **par ancienneté**	2	01/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Article 2 : La Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Hôtel de Ville
B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex
Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66
www.mairie-lamotteservolex.fr
Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à La Motte-Servolex, le 12 mars 2024

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
LA MOTTE-SERVOLEX 73290

Le Président,

Luc BERTHOUD

Arrêté n° 2026-060C
CCAS de LA MOTTE-SERVOLEX

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Le Président de CCAS de La Motte-Servolex
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19/06/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-073V en date du 20/01/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme YOUSSOUF Nouria	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe **par ancienneté**	1	01/09/2026
Mme MASSON Maryse	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe **par ancienneté**	2	01/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Article 2 : La Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Hôtel de Ville
B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex
Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66
www.mairie-lamotteservolex.fr
Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à La Motte-Servolex, le 12 mars 2025

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
LA
MOTTE-SERVOLEX
73290

Le Président,

Luc BERTHOUD

LA MOTTE SERVOLEX

Arrêté n° 2026-058C
CCAS de La Motte-Servolex

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Le Président de CCAS de La Motte-Servolex
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19/06/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-073V en date du 20/01/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme JOCCOLLE Vanessa	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure **par ancienneté**	1	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Hôtel de Ville
B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex
Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66
www.mairie-lamotteservolex.fr
Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à LA MOTTE-SERVOLEX, le 12 mars 2026

Le Président,

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
LA MOTTE-SERVOLEX
73290

Luc BERTHOUD

LA MOTTE SERVOLEX

Arrêté n° 2025-443C
CCAS de La Motte-Servolex

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de attaché principal

Le Président de CCAS de La Motte-Servolex
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX,
Vu la délibération du 19/06/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n° 2021-073V en date du 20/01/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme DUPAYS Aurore	attaché	attaché principal **après examen professionnel**	1	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice du CCAS est chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à LA MOTTE-SERVOLEX, le 3 décembre 2025

Le Président,

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
LA MOTTE-SERVOLEX 73290

Luc BERTHOUD

Hôtel de Ville
B.P. 20043 - 73291 La Motte-Servolex Cedex
Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66
www.mairie-lamotteservolex.fr
Courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr